



Procès-verbal du conseil municipal

Séance du vendredi 05 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 29 août 2025	Heure de convocation : 18h30
Heure d'ouverture constatée : 18h30	Lieu de tenue : mairie de Plainoiseau
Président de séance : Daniel BONDIER - Maire	Secrétaire de séance : Eddy LACROIX
Nombre de Conseillers municipaux : en exercice : 13 / Présents : 9/ Votants : 11	
Quorum fixé à 7 conseillers municipaux	
Membres de l'assemblée délibérante présents par ordre du tableau :	
<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur BONDIER Daniel – Maire - Monsieur LACROIX Eddy – 1^{er} adjoint au Maire - Madame ANSTETT Anne-Marie – 2^e adjointe au Maire - Madame RAMELET Marie-Odile – 3^e adjointe au Maire - Monsieur PERRIN Michel– Conseiller municipal - Monsieur MULLIEZ Bruno – Conseiller Municipal - Monsieur MESSAGER Christian – Conseiller Municipal - Monsieur CURNILLON Jean Philippe– Conseiller municipal - Monsieur BLANC David – Conseiller municipal 	
Membres de l'assemblée délibérante absents excusés et représentés:	
<ul style="list-style-type: none"> - Madame VUILLOT Frédérique– Conseillère municipale – pouvoir donné à M. LACROIX Eddy - Madame MORAND Valérie– Conseillère municipale – pouvoir donné à M. BLANC David 	
Membres de l'assemblée délibérante absents et non représentés :	
<ul style="list-style-type: none"> - Madame GAGNEUX Amandine – Conseillère municipale - Madame LAGRANGE Anne-Laure– Conseillère municipale 	

Ordre du jour de la séance :

1. **Approbation du précédent procès-verbal**
2. **Suite à dépôt de plainte du Maire à l'encontre d'un administré pour outrage et menaces**
3. **Convention d'Occupation du domaine public par A.T.C. (pylône)**
4. **Cession d'une partie de terrain aux maisons rue Labordère sur la base des documents du géomètre**
5. **Questionnaire Anouk Reymond (Transfert de l'Assainissement collectif à la CCBHS)**
6. **Etude PMM**
7. **Renouvellement du marquage des zones de stationnements latérales dans le village**
8. **Programme E-lum**
9. **Informations /Questions diverses**

Constatant le quorum atteint, Monsieur le Maire – Daniel BONDIER – ouvre la séance du Conseil Municipal et en prend la présidence.

1. **Présentation puis approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal :**

Le procès-verbal de séance du 04 JUILLET 2025, présenté aux élus municipaux, est approuvé à l'unanimité des présents

2. **Suite à dépôt de plainte du Maire à l'encontre d'un administré pour outrage et menaces**

EXPOSÉ par M. LE MAIRE des faits déroulés lors d'une reconnaissance sur le terrain du captage de l'eau au Hameau de Jonay, ceci en date du mardi 22 juillet 2025.

M. le Maire et M. Olivier ABELIN, agent, responsable du service technique de la commune, procédaient à la recherche précise du conduit de captage de l'eau. Tout se passait bien. Ils sont arrivés vers le propriétaire de l'accès, habitant de Jonay, qui leur a donné quelques indications sur le sujet qui les amenait. Pour information, ce dernier avait été prévenu la veille, soit le lundi 21 juillet 2025, de cette visite sur le terrain.

Cet administré, a interpellé M. le Maire sur un tout autre sujet en rapport avec une Déclaration Préalable, ancienne. M. le Maire lui a expliqué la procédure à suivre pour le redépôt d'une Déclaration Préalable.

C'est alors que l'intéressé, à l'encontre de M. le Maire, s'est mis à proférer des insultes, textuellement : « Vous êtes un con », et des menaces de porter atteinte dans le futur. Ces agissements sont considérés comme outrage depuis la circulaire de 2019 du Ministre de la Justice, garde des Sceaux.

Cette injure et ces menaces ont été réitérées à plusieurs reprises devant M. Olivier ABELIN, témoin assermenté.

C'est la 5^e fois que cet individu menace M. le Maire, puisque cela s'est produit 3 fois en 2014 et 1 fois en 2015.

M. le Maire, suite à cette agression verbale, a déposé plainte en Gendarmerie. Il a également pris une avocate afin d'assurer sa défense devant les instances juridictionnelles.

Il rapporte aujourd'hui cet événement au Conseil Municipal, puis quitte la séance afin de laisser le Conseil Municipal débattre de la suite à donner à cette affaire.

M. le Premier adjoint au Maire, M. Eddy LACROIX, prend la Présidence de la séance, qu'il déclare ouverte à 18h45, et présente le sujet,

Il expose que ces faits, d'agression verbale répétée et de menaces dans le futur, par un administré à l'encontre de M. le Maire, sont graves et qu'un tel comportement dépasse largement l'acceptable.

Il cite que des cas de violences sur des élus dans d'autres départements sont régulièrement relatés dans les médias, et que les tribunaux doivent être saisis en pareil cas et sont souvent très sévères.

Un Maire dans l'exercice de ses fonctions ne doit pas être entrepris avec de tels agissements violents. Il y a manque de respect pour la fonction de Maire. Il propose que le Conseil Municipal se porte « partie civile » aux côtés de M. le Maire, dans cette affaire.

Il donne l'explication de ce qu'est : « se porter partie civile » : c'est se constituer « un soutien » à une partie, le dossier du Tribunal peut ainsi être consulté par la « partie civile ». C'est aussi avoir la possibilité d'obtenir des dommages et intérêts pour la partie soutenue, dans le cas présent au Maire de la Commune de Plainoiseau.

Le Conseil Municipal, se prononce favorablement, par 10 voix POUR se constituer « partie civile » dans la présente affaire.

M. Eddy LACROIX, expose ensuite que la Commune pourrait solliciter les services d'un avocat spécialisé. Il présente que l'avocate saisie sur ce dossier, par M. le Maire, est Maître Céline BON, de Lons-le-Saunier, spécialisée en droit des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal se déclare favorable, par 10 voix POUR, sur le fait de solliciter les services de cette avocate pour représenter les intérêts de la Commune.

M. le Maire ré-intègre la séance et en reprend la présidence à 18h55.

3. Convention d'Occupation du domaine public par A.T.C.

M. le Maire présente la demande d'ATC France de renouvellement de la convention d'occupation du domaine public pour une surface d'environ 50 m² pour un pylône de télécommunication.

Cette convention sera signée pour une durée de 12 ans, à compter de la date de prise d'effet, et concerne la parcelle Z.H. sis à La Citadelle.

Elle permet à la commune de recouvrer une redevance annuelle d'un montant de : 4035.32 €

Avec comme NOUVEAUTÉ un complément de redevance en cas d'augmentation de la surface mise à disposition. Extrait : « Dans le cas où les activités d'A.T.C. France nécessiteraient une ou plusieurs augmentations de la surface actuellement utilisée, le complément de redevance sera fixé par tranche de 10 m² supplémentaires occupés, à la somme de 1000 €uros net. »

Cette convention sera signée pour une durée de 12 ans, à compter de la date de prise d'effet.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement, à l'unanimité POUR le renouvellement de cette convention.

4. Cession d'une partie de terrain aux maisons rue Labordère sur la base des documents du géomètre

Vu la délibération N° 021 – 2025 du 04/07/2025 par laquelle le Conseil Municipal retenait M. Adrien MAZUÉ, comme acquéreur principal de l'immeuble situé au 260, Rue Alfred Labordère.

Le Conseil Municipal avait également décidé de céder une partie au propriétaire voisin, soit à M. Vincent ROUILLÉ et Mme Nadège FUTIN.

Au vu du plan établi par le géomètre expert M. Alban VUILLEMEY, et suite à déclassement d'une portion de voirie, la partie cédée au voisin représente : 59.38 m²,

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur ce découpage, et sur la cession d'une partie à M. Vincent ROUILLÉ et Mme Nadège FUTIN. M. le Maire propose le prix forfaitaire de 1500 € pour cet espace foncier.

Le Conseil Municipal vote favorablement, à l'unanimité, le montant de 1500 € pour l'espace à céder à M. Vincent ROUILLÉ et Mme Nadège FUTIN.

Cette délibération sera transmise au Notaire, et un R.V. sera demandé.
Le géomètre-expert doit fournir un plan avec la nouvelle numérotation.

M. le Maire est autorisé à effectuer les démarches complémentaires de signature pour la réalisation de cette vente.

5. Questionnaire Anouk REYMOND (transfert de l'assainissement collectif à la C.C.B.H.S.)

M. le Maire rappelle que par délibération de 2019 du 05/04/2019 le Conseil Municipal se déclarait favorable au transfert de la compétence Assainissement Collectif à la Communauté de Commune Bresse Haute Seille.

Il est demandé par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille de ré-affirmer cette décision.

Suite à vote le Conseil Municipal se prononce favorablement pour le transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes par :

5 voix POUR : Daniel BONDIER, Eddy LACROIX (+1 pouvoir de Frédérique VUILLOT), Anne-Marie ANSTETT, Marie-Odile RAMELET

3 voix CONTRE : Christian MESSAGER, Jean-Philippe CURNILLON, Michel PERRIN

3 abstentions : Bruno MULLIEZ, David BLANC (+ 1 pouvoir de Valérie MORAND).

6. Etat d'avancement du Schéma Directeur de l'Assainissement Etude P.M.M.

Une réunion du Comité de Pilotage s'est tenue le 03/09/2025 avec P.M.M. bureau d'études en charge du Schéma Directeur de l'Assainissement sur la Commune.

Il a été présenté, par Mme Victoire GUINCHARD, de la société P.M.M. le travail réalisé, la dernière phase « hiérarchisation et planification des travaux » étant en cours d'achèvement.

Etaient présents également : Mme Anouk REYMOND pour la C.C.B.H.S., M. Khalid ZOURAK pour Territoire Ingénierie du Jura, MM. Martin BARCON et David CELLIER pour la D.D.T., M. Daniel BONDIER, Maire de la Commune, M. Olivier ABELIN, services techniques de la commune.

Rappel du déroulement et des Coûts :

L'ensemble des prestations pour la réalisation du diagnostic assainissement de la Commune de Plainoiseau (39210) s'élève à : 37.470.00 € H.T. et comprenait 4 phases :

- Phase 1 : Etat des lieux et recueil des données : 4.300,00 h.t.
- Phase 2 : Campagne de mesures et investigations de terrain : 29.470.00 h.t.
- Phase 3 : Diagnostic et bilan de fonctionnement du système d'assainissement : 850.00 h.t.
- Phase 4 : Schéma Directeur d'assainissement et programme de travaux : 1.850.00 h.t.

Etude financée à 50 % par l'Agence de l'eau.

Cette étude permet de voir où il y a des problèmes Les interventions sur le terrain, par I.T.V., ou par test au colorant ont mis en évidence les dysfonctionnements.

Des maisons identifiées comme non conformes, ont effectué des travaux de mise en conformité.

Globalement les conclusions portent sur

- des travaux partiels sur la station d'épuration par plantation de roseaux pour filtrer
- la mise en séparatif en partie du réseau unitaire.

Ce document de présentation est disponible en mairie.

A 19H35, Mme RAMELET Marie-Odile quitte la séance, et donne pouvoir à Mme ANSTETT Anne-Marie

7. Renouvellement du marquage des zones de stationnement latérales dans le village

M. Bruno Mulliez a émis le souhait que soit revu le marquage du stationnement sur la partie droite en descendant la rue Georges Trouillot

Il explique que des espaces devant les portes de garage des habitations sont souvent pris par des stationnements inopportuns.

Si ceux-ci n'étaient pas marqués, aucun stationnement ne pourrait se faire.

La Commune aura à tenir compte de cette demande lors du renouvellement du marquage.

8. Programme E-LUM

M. le Maire, et M. Eddy LACROIX, 1^{er} adjoint, ont rencontré une personne du SIDEC, en charge des programmes ELUM. Un point a été fait sur la base d'une liste, qu'elle présentait, répertoriant les différents points lumineux de la commune avec les mentions « vétuste » ou « à remplacer ».

La personne expliquait aussi que la puissance voltaïque est à regarder, certains quartiers n'ont pas à être éclairés puissamment. Et les ampoules au sodium devront être changés car elles n'existeront plus.

Des tranches de renouvellement de l'éclairage public ont déjà été faites sur la commune. Mais il faudra encore quelques inscriptions budgétaires de tranches pour parvenir au bon état global.

9. Informations /Questions diverses

- M. PERRIN Michel informe qu'un arbre est sec, quand on quitte le village direction Le Louverot, par le chemin de Montalent.
- M. CURNILLON Jean-Philippe informe qu'une étude a été faite sur les bâtiments scolaires Montain -Plainoiseau, et qu'il n'y a pas d'Amiante. L'effectif des enfants est à 140.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Maire, remercie les élus présents et procède à la clôture de la séance du Conseil Municipal à 20H00.

Certifié conforme aux débats et aux votes intervenus au cours de la séance

Le Maire
Président de séance,


Daniel BONDIER



Le 1^{er} adjoint au Maire
Secrétaire de séance,


Eddy LACROIX

